



Avenue JP. Marat
ZAC de l'Escaillon
13500 Martigues

Tel : 04 42 41 64 10
Fax : 04 42 41 64 11
Mail : val.soleil@wanadoo.fr

Direction : Carine SAILLARD

BULLETIN DE RÉSERVATION

Entre VAL SOLEIL,

D'UNE PART,

Et Mr / Mme.....

Demeurant.....

Assisté(e) de Mr / Mme.....

Agissant en qualité de

Demeurant.....Tel. :

La ou les personnes ci-dessus seront dénommées dans la présente « LE RÉSIDENT »,

D'AUTRE PART,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Le résident, assisté de son répondant, Mr / Mme

Verse ce jour à titre d'arrhes, la somme de **600 Euros** pour réserver une chambre dans la résidence
« **VAL SOLEIL** », Zac de l'Escaillon, 13 500 MARTIGUES.

Ces arrhes viendront en déduction du montant de la première facture adressée au résident pour règlement.

Conformément au règlement intérieur, les arrhes versées ne sont pas remboursables en cas d'annulation, sauf pour motifs graves (décès ou personne non transportable).

Une caution est versée le jour de l'entrée par le résident (ou son représentant légal) à l'établissement qui le reconnaît et lui en donne quittance, d'une somme équivalente à 30 jours de frais de séjour.

Une cotisation annuelle de 76,22 Euros est demandée (adhésion obligatoire pour l'animation).

Fait à Martigues le

Le répondant :

Pour le Bureau :

P.J : Chèque



Avenue JP. Marat
ZAC de l'Escaillon
13500 Martigues

Tel : 04 42 41 64 10
Fax : 04 42 41 64 11
Mail : val.soleil@wanadoo.fr

Direction : Carine SAILLARD

DOCUMENTS NÉCESSAIRES LORS DE L'ENTRÉE DANS NOTRE ÉTABLISSEMENT

Documents Administratifs :

- Attestation d'immatriculation de sécurité sociale
- Carte Vitale (originale)
- Carte d'immatriculation de la mutuelle
- Carte d'identité
- Livret de Famille
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Avis d'imposition
- Photocopies des titres de pension
- Notification d'APA
- Jugement de tutelle
- RIB

Documents Médicaux :

- Lettre d'accompagnement du médecin traitant ou du centre hospitalier
- La dernière ordonnance valide + 24 heures de médicaments
(De préférence nous apporter l'ordonnance 48 heures avant l'entrée du résident)
- Dossier médical récent (derniers bilans sanguins - radios etc.)